

> Edito

Ce 2^e bulletin paraît alors que la Commission Locale de l'Eau (CLE) travaille à identifier les orientations qui lui permettront de choisir la stratégie du SAGE en juin 2006. Cette stratégie, déclinée en termes d'objectifs et de programmes d'actions cohérents avec la directive cadre européenne sur l'eau (DCE), engagera l'avenir à long terme de notre territoire. Elle doit en effet permettre d'assurer, dans l'Est lyonnais, un équilibre durable entre protection des milieux naturels et satisfaction des usages.

Notre volonté de concertation se traduit par un planning de réunions assez dense tout au long de ce 1^{er} semestre 2006. Les 4 commissions thématiques, créées en début d'année, permettent d'ailleurs de mobiliser et d'impliquer des acteurs qui étaient jusqu'alors peu ou pas présents dans nos travaux. Il est important que chacun, à son niveau, puisse participer, comprendre les enjeux, apporter son expérience, mais aussi changer ses habitudes.

Ensemble, donnons une ambition collective à notre SAGE et préparons le terrain aux évolutions nécessaires et aux actions opérationnelles.

Raymond DURAND
Président de la Commission Locale
de l'Eau du SAGE de l'Est Lyonnais
Vice-président du Conseil général
du Rhône



Un SAGE c'est :

- > Un outil de planification de la ressource en eau, à horizon 10-15 ans : il doit concilier les différents usages de l'eau dans un cadre respectueux des milieux naturels et de l'environnement.
- > Une concertation de tous les acteurs de l'eau au sein de la CLE, pour porter et élaborer une œuvre collective acceptée par tous.
- > Un travail à l'échelle d'un territoire cohérent vis-à-vis de la ressource en eau.
- > Un document d'une réelle portée juridique.



Commission thématique "développement urbain"

Sommaire

- p.2 : l'avancement du SAGE
- p.4 : points de vue
- p.6 : eau et agriculture dans l'Est lyonnais
- p.7 : zoom sur nos voisins du bassin de la Bourbre
- p.8 : inf'eau

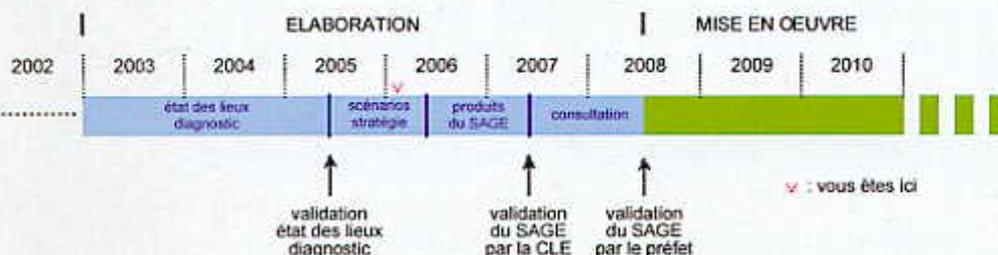
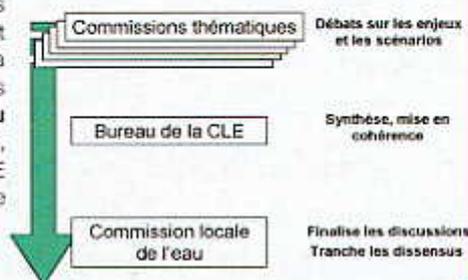
2006 : des scénarios au choix de la stratégie

La séquence actuellement en cours de définition des scénarios du SAGE a pour objectif de mieux cerner la dimension du futur : elle doit aboutir, à partir de l'état présent et de l'analyse des tendances des milieux aquatiques et des usages de l'eau, à l'établissement de scénarios d'évolution contrastés. Cette démarche est fondée sur la volonté d'anticiper : la prise en compte des "possibles pour demain" est indispensable pour éclairer les décisions à prendre.

La mise en parallèle de l'évolution des milieux et des usages de l'eau a permis à la CLE de dégager une vision prospective des équilibres et déséquilibres qui peuvent en découler : **c'est le scénario dit "tendanciel"**, qui présente ce que pourrait être le "bassin" de l'Est lyonnais à l'horizon 15-20 ans, "sans SAGE".

Les **scénarios alternatifs** à ce scénario tendanciel de référence envisagent plusieurs évolutions de la situation : ils peuvent prolonger, corriger ou infléchir les modes actuels d'utilisation et de gestion de la ressource. Ils doivent faire l'objet d'un véritable débat. Pour cela, la CLE a choisi une méthodologie de concertation, présentée officiellement au cours d'une séance plénière le 24 janvier 2006, en présence de Monsieur le Secrétaire général adjoint de la Préfecture du Rhône.

Cette méthodologie, dite du "débat public", prévoit la discussion des grands enjeux du SAGE et des orientations vers des scénarios alternatifs au sein de commissions thématiques. Le Bureau de la CLE assure la mise en cohérence des débats. En dernier lieu, la CLE finalise les discussions, puis fait le choix d'un scénario collectif et unique à partir de ceux proposés : il sera décliné en objectifs à atteindre et actions à mettre en œuvre. C'est la **stratégie du SAGE**, qui sera choisie avant l'été 2006, puis reprise dans le document SAGE proprement dit, futur texte de portée réglementaire.



Du nouveau dans les règles de fonctionnement de la CLE :

Le récent décret du 21 octobre 2005 est venu modifier celui du 24 septembre 1992 relatif aux SAGE et au fonctionnement de la CLE. Il spécifie notamment que "la CLE ne peut valablement délibérer sur son règlement intérieur ainsi que sur l'adoption, la modification et la révision du SAGE que si les deux tiers de ses membres sont présents". Le quorum des deux tiers n'est donc désormais plus requis pour valider des étapes simples de l'élaboration du SAGE ou pour les élections ou réélections du président.

Si ce décret peut permettre d'éviter certaines causes de retards dans l'élaboration du SAGE, il peut aussi engendrer des risques de démobilisation... La connaissance et la validation par le plus grand nombre des décisions prises tout au long de la procédure sont essentielles au bon déroulement de la démarche SAGE et à l'aboutissement d'un document réglementaire partagé par tous.

Restons mobilisés !

Pour élaborer les scénarios réunissent autour de 5

1- La connaissance de la ressource en eau (présidée par Monsieur Michel LOEI, adjoint au maire de Genas)

Le diagnostic du SAGE a mis en évidence des manques d'informations dans un certain nombre de domaines : captages privés, origine des pollutions diffuses, fonctionnement de la zone humide de l'Ozon, impact réel des décharges, des épandages, etc.



Éléments de discussion :

- Quels objectifs en matière de connaissance de la ressource et des impacts des différentes pressions ?
- Faut-il créer une fonction d'observatoire permanent de la ressource ? Avec quels moyens ?
- Quelles sont les données éventuellement disponibles et non encore mises à disposition ? Quels processus d'information et d'échange de données mettre en œuvre, notamment pour gérer les situations de crise ?
- Quelles sont les responsabilités des différents acteurs ? Quels engagements peuvent-ils prendre ?

5- L'alimentation en eau potable (AEP) et autres usages de l'eau



Si l'eau potable distribuée, d'origine souterraine à 96%, est globalement de très bonne qualité dans l'Est lyonnais, la teneur réelle en polluants des eaux brutes est souvent masquée par des pratiques de dilution (eaux utilisées en

> Retrouvez le planning de toutes les réunions

Bilan du suivi qualitatif et quantitatif des eaux souterraines

Le réseau SAGE, initié en 2004 et pérennisé dès l'été 2005, comporte 27 points de suivi qualitatif et 26 points de suivi quantitatif répartis dans le périmètre du SAGE (carte ci-contre) qui permettent de suivre régulièrement l'évolution du niveau de la nappe et des concentrations en polluants.

Les mesures et analyses réalisées de juin à septembre 2005 ont permis de mettre en évidence quelques tendances qui confirment les observations effectuées en 2004 dans le cadre de l'état des lieux du SAGE :

> au point de vue quantitatif :

On note une bonne tenue des niveaux de basses eaux estivaux. Les effets de la canicule 2003 ont été suivis par une mauvaise recharge en 2004 mais la reprise est correcte en 2005. Dans tous les cas, on n'observe pas de dégradation significative des niveaux d'eau de la nappe en septembre 2005.

2 - La sensibilisation des acteurs

(présidée par Monsieur Guy MONTAGNE, adjoint au maire de Mions)

Selon la loi sur l'eau de 1992, l'élaboration d'un SAGE s'exerce dans une démarche de concertation large entre toutes les familles d'acteurs autour de l'eau : membres de la CLE, élus, agriculteurs, industriels, services gestionnaires, associations...



Par la diversité du public et la complexité de la gestion de l'eau, la réussite de la mise en œuvre d'un SAGE dépend d'un travail de communication adaptée et de sensibilisation aux enjeux de l'eau de l'ensemble du territoire concerné. Former, informer, sensibiliser sur la richesse et la fragilité du patrimoine "eau" et des milieux aquatiques constituent des missions fondamentales du SAGE.

Éléments de discussion :

- Quels objectifs le SAGE établit-il en matière de mobilisation d'acteurs ?
- Quels relais utiliser ?
- Quelle politique de communication ? Jusqu'où faut-il communiquer ?
- Quels moyens mobiliser ? Comment les financer ?

3 - Le développement urbain

(présidée par Monsieur Michel FORISSIER, maire de Meyzieu)

Dans ce territoire périurbain qu'est l'Est lyonnais, le développement de l'urbanisation, des activités industrielles, des infrastructures de transport exerce une forte pression sur la ressource en eau et les milieux aquatiques, en augmentant les risques de pollution, en accroissant les surfaces imperméabilisées, en consommant de l'espace.



Éléments de discussion :

- Quels doivent être les grands objectifs de la gestion de l'espace dans l'Est lyonnais ?
- Quels sont les grands principes d'action à adopter ?
- Faut-il ménager une "ceinture verte" dans l'Est lyonnais ?
- Faut-il mettre en place des politiques de réservation foncière ?
- Faut-il interdire certaines activités, lesquelles et où ?

4 - L'avenir des espaces non urbanisés

(présidée par Monsieur René BEAUVÉRIE, président du SYMALIM)

Ces territoires, des franges urbaines/rurales aux espaces naturels en passant par les terrains agricoles, matérialisent une zone tampon face à la pression urbaine. Cet ensemble relativement hétérogène est localisé au niveau du val d'Ozon, de l'île de Miribel-Jonage et de la "ceinture verte" entre l'agglomération et l'aéroport de Lyon St Exupéry.



Les problématiques vis-à-vis des enjeux de la gestion de l'eau y sont complexes : alimentation en eau potable, irrigation agricole, inondations, zones humides, hydroélectricité, activités de loisirs...

Éléments de discussion :

- Quels doivent être les grands objectifs de la gestion de l'eau dans le secteur de l'Ozon, par rapport au développement de l'urbanisation et des infrastructures, aux activités récréatives, à l'évolution des besoins en eau potable, au rôle des zones humides et de l'agriculture... ?
- Quels grands principes d'action à adopter sur le plan de l'occupation et de la préservation de l'espace (quel développement pour le Grand Parc ? pour la ZI de Meyzieu ?...) ?

mélange). Ainsi, la vulnérabilité de la ressource face aux pollutions diverses est importante. Les pressions anthropiques accroissent de plus en plus la difficulté de conserver certains captages existants. En outre, les ressources de substitution manquent,

Éléments de discussion :

- Quels doivent être les grands objectifs à respecter pour l'AEP ? À quels enjeux répondent-ils ?
- Quels sont les grands principes d'action à adopter sur le plan de l'occupation et de la préservation de l'espace ? Sur le plan de l'amélioration des pratiques ?

Sur le plan de l'identification des impacts aujourd'hui mal connus et de la mise en place de système de contrôle et de suivi ?

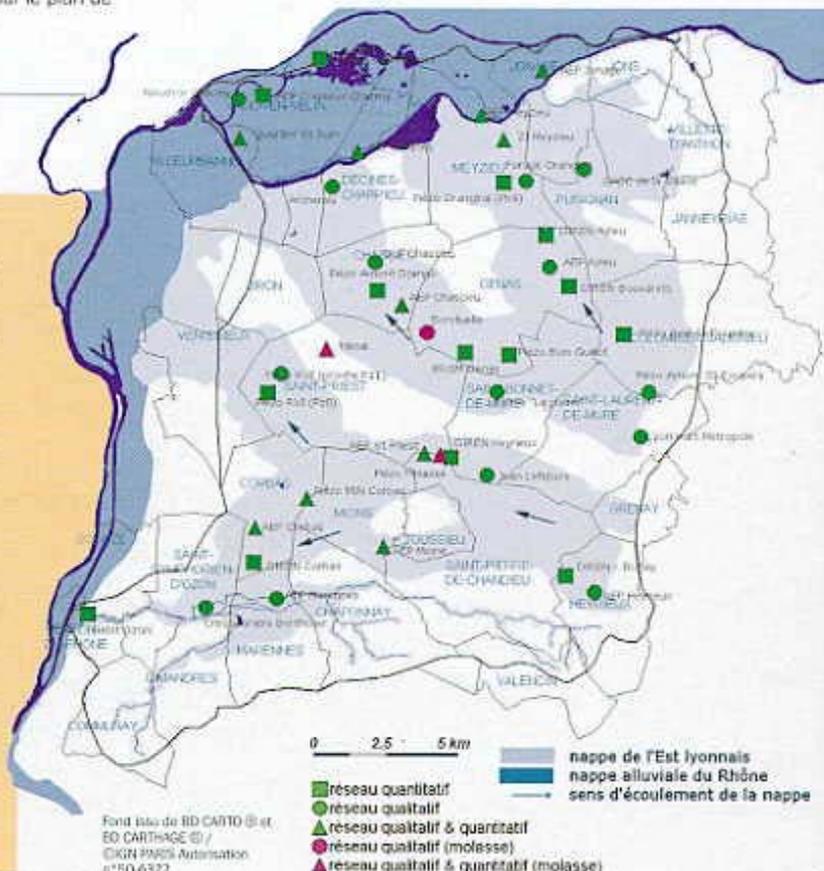
- Faut-il réserver l'eau de la molasse miocène à l'AEP ?
- Faut-il mettre en place une politique de réservation foncière ?
- Faut-il interdire certaines activités en amont des captages d'AEP, lesquelles ?
- Faut-il développer des politiques contractuelles ?
- Faut-il mettre en place une politique d'économie d'eau ?

sur www.rhone.fr/sage-est-lyonnais.

> au point de vue qualitatif :

La qualité générale des eaux de la nappe de l'Est lyonnais reste globalement altérée par une pollution aux nitrates, avec des teneurs supérieures à 25 mg/l. La qualité vis-à-vis des nitrates reste par contre bonne à très bonne en nappe alluviale du Rhône et dans la molasse.

En ce qui concerne les pesticides, la qualité générale est très bonne sur la majeure partie des points mesurés : sur 9 points, dont 8 situés sur les couloirs de Meyzieu et Décines, on détecte néanmoins des dérivés de l'atrazine et d'autres produits (diuron, bentazone, dinoterbe, bromacil). Les solvants chlorés persistent en bruit de fond dans les couloirs fluvio-glaciaires de la nappe de l'Est lyonnais. Des teneurs plus fortes sont mesurées en 2 points, l'un situé au droit de la ZI de Meyzieu, l'autre en aval de la ZI de Chassieu-Genas. La qualité de l'eau mesurée sur les captages destinés à l'alimentation humaine reste conforme aux normes de potabilité (sauf pour le point "AEP Chassieu", captage de secours actuellement non utilisé pour la distribution d'eau potable).



La Direction de l'Eau du Grand Lyon

Interview de Jean CHAPGIER, représentant la Direction de l'Eau au sein des groupes de travail techniques du SAGE

Quels sont les objectifs du Grand Lyon ?

Notre objectif est de conserver la nappe en état, et même d'améliorer sa qualité qui s'est dégradée, d'une part pour continuer d'alimenter une partie de l'agglomération, d'autre part pour, à terme, atteindre nos objectifs de diversification des ressources en eau potable. Le Grand Lyon ne peut pas faire uniquement reposer l'alimentation de plus de 1,2 million d'habitants sur la nappe alluviale du Rhône.

Quels peuvent être les apports du SAGE ?

Le SAGE doit favoriser des habitudes plus respectueuses de la nappe, des ruisseaux et des zones humides et pour cela, il est possible d'intervenir dans pratiquement tous les domaines.

L'agriculture a encore des efforts à conduire pour limiter, au strict besoin des cultures, les apports de nutriments, pesticides et fongicides.



Photo : Grand Lyon

Il est indispensable que les déchets toxiques des professionnels de l'industrie ou de l'artisanat, tout comme ceux des collectivités, soient pris en charge dans des filières de collecte et de traitement appropriés : des armoires de récupération sont par exemple disponibles dans chaque déchetterie du Grand Lyon. Les gros établissements industriels à risque sont bien surveillés, mais pour les artisans, PME et PMI, il y a un manque évident actuellement. Pourtant à partir du moment où il y a un stock, si petit soit-il, il y a un risque : avec un litre de solvant, on peut polluer une nappe durablement...

Il conviendrait de resserrer les partenariats avec les instances du commerce, de l'industrie et des métiers, pour que les professionnels se prennent par la main. Les collectivités devraient aussi plus s'impliquer dans l'instruction des permis ou des autorisations et des contrôles.

On peut aussi s'engager, à l'instar du Grand Lyon, à réduire l'utilisation d'herbicides par les collectivités, revoir les modes d'assainissement des structures routières et les pratiques de désherbage des infrastructures de transport, et aller vers l'utilisation

de matériaux de construction des bâtiments moins polluants avec l'acidité des pluies.

Pour la gestion des eaux pluviales le SAGE peut proposer des mesures qui visent leur dépollution avec des co-financements du Département, de l'État, des Communautés de communes, etc. Avec tous ces acteurs il y a un travail considérable si on veut s'en donner les moyens. Il faut avoir des idées dans de multiples domaines et être ambitieux.

Qu'en est-il des aspects quantitatifs de la nappe ?

La nappe, dans l'état actuel des choses, se reconstitue, mais si le Grand Lyon vient à puiser plus largement dans la nappe, il y aura des crises à gérer. Le SMHAR (Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône) doit se rendre compte qu'il ne pourra pas maintenir ou augmenter ses prélèvements d'eau souterraine indéfiniment. Il doit poursuivre sa politique d'économie d'eau, et peut-être anticiper dès aujourd'hui pour aller chercher l'eau dans les milieux superficiels, en préparant le financement d'un tel projet.

Et la sensibilisation des acteurs ?

Par l'information on peut déjà régler 50% des problèmes. Les gens sont responsables et quelqu'un d'informé c'est quelqu'un qui agit en conséquence.

Il y a toujours des freins aux changements. Et puis l'on ne voit pas toujours l'intérêt d'une gestion globale d'une ressource.

Certains peuvent penser qu'avec la technique on pourra garantir de l'eau de qualité potable à partir de n'importe quel milieu et ils ne sont donc pas alarmistes. Mais la nappe sera perdue pour tout le monde si on n'est pas capable de la maintenir à un niveau de qualité suffisant. Nous avons la chance d'avoir une nappe qui subvient à nos besoins en eau potable et il faut absolument la conserver. L'atteinte de cet objectif ne se fera pas sans des actions importantes de sensibilisation et de communication envers tous les acteurs impliqués, y compris le grand public.

Votre conclusion ?

Il n'y a pas si longtemps la notion du cycle urbain de l'eau était complètement ignorée alors qu'aujourd'hui elle est essentielle. Le SAGE doit développer cette notion dans les habitudes et les manières de faire des acteurs.

L'eau et le Grand Lyon :

La Direction de l'Eau du Grand Lyon a pour mission d'alimenter en eau potable, en quantité suffisante, l'agglomération lyonnaise. Elle réunit les activités de maîtrise du cycle de l'eau depuis le captage, le traitement, la distribution, l'entretien et l'extension du réseau jusqu'à l'assainissement et le rejet en milieu naturel. Veolia Eau (ex Générale des Eaux) et la Société de Distribution d'Eau Intercommunale (SDEI), fermiers du Grand Lyon, se partagent la gestion de l'ensemble des installations de production et de distribution de l'eau potable du Grand Lyon. Le service public de l'assainissement est quant à lui assuré directement par le Grand Lyon.

Le Collectif d'Associations de l'Est Lyonnais (CAEL)

Interview de Rémy PETIOT, représentant le CAEL au sein de la CLE et du Bureau



Aérodrome de Lyon-Bron

Quelles sont les missions du CAEL ?

Le CAEL, dans l'esprit de sa création, s'intéresse à la protection du cadre de vie des habitants de l'Est Lyonnais pour toute amélioration de l'environnement et tout projet dans ce secteur (incidence sur eau, air, bruit, paysages, transports et infrastructures), en prenant en compte les riverains. Les citoyens du CAEL seront toujours demandeurs de concertation, à l'amont de toutes les décisions d'aménagement.

Quel est son rôle dans la CLE ?

C'est le relais. Par exemple, le CAEL s'est exprimé au cours de l'enquête publique pour la future DTA (directive territoriale d'aménagement) : aucune relation n'est faite entre les projets qui pourraient ou qui sont déjà retenus, et les considérations du SAGE. C'est à l'occasion de ce type de consultation que le CAEL relaie les informations vers ses associations et ses adhérents, puis reprend leurs interrogations pour les faire entendre par la suite. Pour le SAGE l'enjeu prioritaire est de pouvoir défendre un environnement correct pour l'ensemble des habitants de l'Est Lyonnais par l'amélioration de la gestion et de la qualité des eaux souterraines et de surface.

Quelles sont les inquiétudes du CAEL quant à l'urbanisation dans l'Est Lyonnais ?

Avec la pression foncière sur Lyon, il y a un exode sur des terrains éloignés. L'expansion urbaine se fait au gré de l'économie et non pas au gré de l'évolution des documents d'urbanisme. Il peut y avoir un désir de maintenir un terrain agricole, parce que tout le monde voudrait avoir de l'air, du vert, un lieu de vie attrayant, mais il faut rester réaliste sur ce qui se fera dans 10 ou 20 ans. Pour l'instant j'attends de voir ce que vont devenir les propositions actuellement en discussion dans le SAGE. Mais je crains qu'à terme un discours trop consensuel s'impose et s'avère inefficace.

Avez-vous pourtant des propositions ?

Pourquoi ne pas instaurer des partenariats avec des structures comme la Chambre de Commerce ou la Chambre des Métiers ? On a besoin de l'implication de ces représentants des artisans, des PME ou PMI, peu surveillés par l'administration, et dont les activités peuvent dans certains cas représenter un risque de pollution des eaux souterraines.

La sensibilisation c'est à refaire sans arrêt. Quelque chose d'agréable est tout de suite compris, mais quand il y a de la contrainte, il faut répéter, et prouver l'intérêt.

La sensibilisation, le contrôle et les sanctions, c'est le triptyque qui doit fonctionner pour obtenir des résultats.

Le Marais de l'Ozon est un espace d'intérêt pour le SAGE, quelle est votre attente sur dossier ?

Aujourd'hui encore la surface globale de ce marais continue de rétrécir. De manière générale les terrains sont de plus en plus sollicités pour des activités elles-mêmes polluantes (transports routiers essentiellement). A ce rythme, je pense qu'il sera difficile d'apercevoir quelque reste du marais dans une trentaine d'années...

Une étude sur l'intérêt de ces lieux doit être faite, pour démontrer qu'il est intéressant de garder une certaine ampleur à cet ensemble. D'ailleurs le SAGE doit considérer la proximité immédiate entre la nappe et les eaux de surface, et le lien avec la qualité de l'eau.

On pourra alors avoir de réels arguments contre les remblaiements, et espérer la reconnaissance d'un périmètre avec l'établissement de règles de gestion.

Le CAEL

Historique : au cours de la création de l'A46, les riverains, craignant les nuisances engendrées par cette infrastructure, se sont réunis autour d'une multitude d'associations. En définitive elles se sont confédérées au sein du CAEL pour avoir plus de portée sur le tracé et les mesures pour limiter les nuisances (protections phoniques, niveau d'enfouissement de l'autoroute...).

Une spécificité revendiquée par le CAEL : essayer de ne pas rejeter les nuisances chez le voisin mais améliorer les projets dans le sens de l'intérêt général, à travers une vision globale des problématiques.

Sur le territoire de l'Est Lyonnais, le CAEL se préoccupe notamment :

- > de la directive territoriale d'aménagement (DTA) ;
- > des nuisances apportées par les contournements autoroutiers de Lyon, principalement le bruit et la pollution ;
- > du contournement ferroviaire fret de Lyon ;
- > du projet du tramway LESLYS ;
- > de l'extension de l'aéroport de Lyon-St-Exupéry ;
- > de la protection des nappes phréatiques.

Le CAEL est agréé au titre de la protection de l'environnement.

➤ Nappes de l'Est lyonnais

➤ Nappes de la molasse

Le contexte agricole du territoire du SAGE est relativement homogène : il est marqué par la prédominance des grandes cultures (céréales, oléo-protéagineux) et la faiblesse des activités d'élevage (présentes principalement au sud-est du périmètre : Heyrieux, Valencin...).

Agriculture et qualité des eaux...

Ce contexte agricole est source de risques de pollution essentiellement diffuse des eaux : la présence chronique de nitrates est constatée sur l'ensemble du territoire du SAGE, y compris dans les secteurs les plus amont de la nappe de l'Est Lyonnais ainsi que pour l'Ozon. Ils sont produits en majorité par lessivage des fertilisants sur les parcelles et par transit dans le sol, ou directement par érosion pour les eaux superficielles. Par contre, la présence de pesticides n'est pas notable de façon chronique.

Il est difficile de dire si les teneurs en nitrates de la nappe, sans évolution significative depuis 1995, résultent des effets des premiers programmes d'actions de la directive nitrates, ou si les pratiques actuelles entretiennent un bruit de fond antérieur...

Toutefois, Louis GARIN, représentant la Chambre d'agriculture au sein de la CLE, propose une vision optimiste : " Les pratiques agricoles, en particulier pour les cultures céréalières, tendent à s'améliorer, par les effets conjoints des programmes d'actions de la directive nitrates, du renouvellement de la population agricole (moins nombreuse, plus jeune donc plus technique, plus gestionnaire, plus ouverte à des pratiques moins individuelles), et de la nécessité économique pour l'agriculteur de limiter ses coûts de fertilisation au maximum. A la clef, on peut espérer une meilleure maîtrise des risques d'impacts sur l'environnement. "

Louis GARIN relativise cependant cette situation idéale : " La profession traverse des moments difficiles, et cette situation pourrait entraîner une nouvelle intensification de la production avec des conséquences en terme de fertilisation et d'irrigation ".

Agriculture et gestion quantitative des eaux...

La gestion quantitative de la nappe de l'Est Lyonnais n'est pas problématique aujourd'hui mais pourrait le devenir si, à l'avenir, les divers usages ne pouvaient être pleinement satisfaits. D'autant plus que selon Louis GARIN, une diminution significative des prélèvements agricoles est peu probable.

Quelques chiffres sur l'agriculture dans l'Est lyonnais

- > 20 000 ha de SAU (surface agricole utilisée) dans le territoire du SAGE (données 2000) dont 92% de terres labourables
- > cultures céréalières : 55% de la SAU
- > prairies naturelles : 8% de la SAU
- > présence horticole et maraîchère notable
- > diminution de 8,8% de la SAU entre 1988 et 2000
- > 7000 ha de SAU irrigués (tripler de cette surface en 25 ans)
- > 94% des prélèvements d'irrigation issus des eaux souterraines
- > prélèvements 2002 pour l'irrigation : 10 millions de m³



Irrigation à Toussieu

L'irrigation, largement pratiquée, concerne toute la couronne Est et Sud du territoire du SAGE, et représente environ 45% des prélèvements d'eau dans les couloirs fluvio-glaciaires de la nappe de l'Est Lyonnais (78% pour le seul couloir de Meyzieu).

Le Syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône (SMHAR) chiffre le coût d'un prélèvement des eaux d'irrigation dans le canal de Jonage, alternative aux captages actuels dans le couloir de Meyzieu, à 4 800 000 Euros HT. Selon Louis GARIN il n'y a pas aujourd'hui le financement pour cette dernière solution, mais " si la gestion quantitative devient plus tendue, on peut imaginer que cette solution sera choisie. "

Le SMHAR rassemble l'ensemble des associations syndicales autorisées (ASA) pour l'irrigation du Rhône dans le but d'unifier leurs pratiques. Les ASA sont des groupements d'agriculteurs propriétaires de canalisation et de bornes d'irrigation. Dans l'Est Lyonnais, le SMHAR est chargé d'assurer l'alimentation en eau d'irrigation des ASA sur les deux réseaux d'irrigation collective, l'Est et le Sud-Est lyonnais, dont il est maître d'ouvrage. Pour remplir ce rôle, le SMHAR possède 3 stations de pompage dont il délègue la gestion et l'entretien à la compagnie d'affermage SDEI.

La Directive Nitrates

La plaine de l'Est Lyonnais est classée en zone vulnérable au sens de la Directive Nitrates (territoire affecté par des teneurs supérieures à 50 mg/l de nitrates ou supérieures à 40 mg/l, mais à la hausse), ce qui se traduit par un certain nombre de programmes d'actions visant à réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. Ces programmes font l'objet d'un suivi par les services de la DDAF du Rhône en association avec la Chambre d'Agriculture.

Leurs fondements reposent notamment sur l'enregistrement des pratiques, et sur l'équilibre de la gestion des terres à travers une fertilisation raisonnée et des épandages sous conditions. Le 3ème programme (2005-2008) est actuellement en cours.



Champ de maïs sur l'île de Miribel-Jonage

La charte agricole de Miribel-Jonage

Le parc nature de Miribel-Jonage, inclus pour sa majeure partie dans le périmètre du SAGE, doit concilier divers usages : loisirs, valorisation d'espaces protégés, restauration du champ d'expansion des crues du Rhône, préservation des ressources en eau potable et activité d'une vingtaine d'exploitants agricoles. Pour cela, le syndicat mixte pour l'aménagement de l'île de Miribel-Jonage (SYMALIM) et le gestionnaire SEGAPAL ont signé en janvier 2005 une charte agricole qui comporte des engagements réciproques précis.

L'un des volets essentiels concerne l'eau et l'agriculture. Ainsi, les agriculteurs s'engagent à limiter l'apport de fertilisants et de phytosanitaires (plans de fumure, planification des traitements...), l'impact des prélèvements (enregistrement des volumes, sécurisation des puits...), les phénomènes d'érosion en cas de crue, et l'eutrophisation du lac des Eaux Bleues (ne pas endiguer, implanter des cultures pièges à nitrates...). Réciproquement, le parc participera à certains frais, pourra communiquer des résultats d'analyses, entretiendra les îlons... Les actions seront évaluées par des indicateurs chiffrés.

...Nos voisins du bassin de la Bourbre

Le SAGE de la Bourbre et les représentants industriels participent ensemble à une démarche innovante.

Dès les débuts du SAGE de la Bourbre, la CLE, encouragée par la chambre de commerce et d'industrie (CCI) Nord Isère, a intégré des représentants industriels dans un souci de jouer un rôle actif dans l'élaboration en cours du SAGE. Mais suite au diagnostic de la qualité des eaux, révélant une forte pollution toxique, les entreprises, en désaccord avec les hypothèses d'identification des sources de cette pollution, ont exigé que d'autres études soient réalisées. La CCI a alors proposé, en concertation avec la chambre des métiers et les représentants industriels, de réaliser elle-même une étude en s'appuyant sur une expertise plus fine du terrain. Les entreprises se sont alors regroupées au sein de l'association " Bourbre Entreprises Environnement ", créée à cette occasion. Mais aujourd'hui une action plus globale est en cours d'élaboration, sous le nom d' " Objectif Bourbre " : une politique de formation, de sensibilisation et de petits investissements sera menée dans le but de changer les pratiques des industriels. Une chargée de mission, recrutée par la CCI avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau et du Conseil Régional, supervise l'enquête et conseille les entreprises, désireuses de réduire leurs impacts, sur les moyens techniques et financiers existants.

Cette initiative, parallèle à l'action du SAGE, doit encore faire ces preuves : la CCI connaît les mêmes difficultés de recherche des pollutions industrielles que la CLE tant les entreprises sont à considérer au cas par cas. Si aucun fondement scientifique faisant consensus n'est trouvé, cette situation pourrait aboutir à une guerre des chiffres entre CLE et industriels...

Mais elle a cependant des vertus déjà avérées : selon Elisabeth Gallien, animatrice du SAGE Bourbre, " la CCI a une légitimité plus forte pour parler aux industriels ". Et elle ajoute : " cette initiative a permis d'impliquer plus de monde dans la démarche et de faire émerger un interlocuteur unique de la part des industriels au sein de la CLE ".



Et dans l'Est Lyonnais ?...

Le point de vue de Daniel CLAVEL, responsable environnement de la plate-forme de Renault Trucks à Vénissieux Saint-Priest, et représentant de l'APORA à la CLE du SAGE Est Lyonnais

L'état des lieux - diagnostic du SAGE a identifié les prévisions d'extension des zones industrielles. Daniel CLAVEL fait remarquer que " cette étude considère que les implantations industrielles futures impliqueront nécessairement une pollution. Nous ne sommes pas entièrement d'accord avec ces conclusions. Il est nécessaire de distinguer les pollutions chroniques et les pollutions accidentelles et de moduler leur impact dans les scénarios tendanciels ".

Il explique que la réglementation, déjà très pointue envers les industriels, pousse de plus en plus les entreprises vers une meilleure maîtrise et surveillance de leur activité du point de vue environnemental. A l'image de Renault Trucks, certaines ont choisi, volontairement, de progresser dans cette démarche par différentes actions de sensibilisation du personnel, de gestion améliorée, de modernisation des réseaux, etc. Une entreprise a en effet beaucoup à gagner : Renault Trucks a divisé par 6 sa consommation d'eau en 6 ans, ce qui représente un gain budgétaire non négligeable.

Ainsi, si Daniel CLAVEL appuie les propositions de la CLE pour limiter l'exploitation de la molasse et ne l'utiliser que pour des usages nobles, il minimise l'impact qualitatif des zones industrielles sur la nappe : " si des zones industrielles sont créées, il y aura un réseau d'assainissement, et les solvants chlorés seront envoyés dans des installations pour un traitement approprié. Et aujourd'hui les solvants sont de moins en moins utilisés ".

Les hydrocarbures nécessitent certes une surveillance accrue, mais pour le représentant de l'APORA, " l'utilisation de séparateurs est en progression et il n'y a plus de rejets chroniques dans les sols. Les rejets occasionnels dans les égouts sont eux aussi en voie de résorption ".

L'APORA, avec l'effort de mise en conformité des entreprises, la mise en place de l'ISO 14001 (norme environnementale), et la surveillance de la DRIRE, ne s'attend donc pas à des contraintes fortes de la part du SAGE.

Pourtant un distinguo important s'impose : l'APORA ne représente pas toutes les entreprises de l'Est Lyonnais : " les entreprises ne

sont pas toutes dans une démarche environnementale. Et l'on ne connaît pas les pratiques de tous les établissements... ".

Le SAGE Est Lyonnais serait-il donc confronté, comme celui de la Bourbre, à des difficultés à obtenir des informations exhaustives sur les pratiques des industriels ? Même si Daniel CLAVEL considère la démarche menée sur le bassin de la Bourbre plus du ressort de la DRIRE (recensement des ICPE et des rejets non connus), il constate " qu'il est vrai que tout ce qui peut permettre de mieux cerner l'impact des industriels sur la nappe est intéressant. Pour que l'on ne fasse pas de prédiction sur les pollutions des nouvelles implantations industrielles sans fondement ". **Une piste à creuser pour la CLE ?**

<< ...une meilleure maîtrise des impacts environnementaux. >>

L'APORA (Association des entreprises de Rhône-Alpes pour l'environnement Industriel)

Depuis 1972, l'APORA, association interprofessionnelle, assiste les entreprises de Rhône-Alpes pour les questions d'environnement industriel.

Elle apporte aux entreprises des informations sur l'évolution des réglementations, des conseils et des solutions pour les démarches environnementales et les mises aux normes. L'APORA édite un bulletin trimestriel, organise des réunions techniques et participe à la mise en œuvre d'opérations collectives.



...Les zones humides

Longtemps considérées comme insalubres ou inutiles, les zones humides sont des milieux remarquables, à plusieurs titres. Véritables "infrastructures naturelles", elles remplissent des fonctions hydrologiques (régulation des régimes des cours d'eau, maintien voire amélioration de la qualité de l'eau), biologiques (réservoir de biodiversité, fonction d'alimentation, de reproduction, de refuge des espèces inféodées), climatiques (régulation des micro-climats). Elles portent également des valeurs culturelles, touristiques, éducatives, scientifiques et patrimoniales non négligeables.

Les zones humides jouent ainsi un rôle dans la gestion de la ressource en eau, la prévention des risques naturels et la production de ressources biologiques.

Tout SAGE doit "assurer la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et zones humides" en les identifiant, en définissant des objectifs de préservation ou de restauration et en mettant en œuvre des mesures adaptées (travaux, gestion).

Source : SDAGE Rhône Méditerranée Corse, 1996.

Fond bleu de BD CARTO et BD COURAGE © / © IGN-Paris Autorisation n°50 6372.



...La plaine alluviale de l'Ozon:

une zone humide à ne pas négliger

À cheval sur St-Symphorien-d'Ozon, Simandres et Marennes, autour de l'Ozon et de l'Inverse se trouve une zone humide qui regroupe un ensemble de sous-systèmes particuliers : marais, peupleraies, cressonnières... Souvent dénommée marais de l'Ozon, elle est directement liée aux nombreux affleurements et résurgences de la nappe, et aux sources naturelles présentes dans ce secteur.

La superficie globale de la zone humide s'est réduite depuis quelques décennies, particulièrement dans le secteur de St-Symphorien, sous la pression des remblaiements, de l'urbanisation et des infrastructures routières.

La zone humide ne fait actuellement l'objet d'aucune mesure réglementaire. Une partie est identifiée en espace naturel sensible (ENS), et le site dit des "cressonnières de Simandres et St-Symphorien" est classé en zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF) par la Direction régionale de l'environnement (DIREN). Celle-ci note d'ailleurs un déficit de connaissance du site, notamment sur son rôle fonctionnel et sur les conséquences liées à sa disparition, ainsi que l'inexistence de propositions pour sa préservation (mesures conservatoires, compensatoires, suivis...). Autant d'enjeux pour la CLE qui devra réfléchir au maintien de cette zone humide, conformément au SDAGE et à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), dans un périmètre où ce type de milieu est rare...

Les cressonnières de Simandres et de St-Symphorien

D'une surface de 148,6 ha, ce secteur classé en ZNIEFF présente un attrait particulier puisqu'il renferme des cressonnières, quelques unes encore en activité et d'autres à l'abandon. Les bassins de mise en culture étaient autrefois alimentés par des puits artésiens, avant d'être remplacés par des pompes d'eau souterraine. A proximité de ces bassins, des serres sont exploitées. Au sud, une zone de marais, située au pied d'une butte, vient compléter cet ensemble. Les cultures maraîchères, marais et vergers, se succèdent sur une surface réduite, composant une ambiance paysagère hétéroclite. On note sur ce site la présence du castor d'Europe. Plus remarquable est celle de l'Agriote de Mercure, un insecte apparenté aux libellules, très rare en France et dont la présence reste exceptionnelle dans le Rhône.

Source : www.environnement.gouv.fr/rhone-alpes/

Le SAGE en ligne

Retrouvez les comptes-rendus et l'échéancier des réunions, les membres de la CLE, le carnet d'adresses, les cartes du SAGE et d'autres informations sur le site Internet du SAGE : www.rhone.fr/sage-est-lyonnais

> Inf'EAU

La réglementation applicable aux forages, puits et prélèvements en eau souterraine

Le décret n°2003-868 et les arrêtés du 11 septembre 2003 ont instauré des modifications réglementaires qui doivent permettre de mieux connaître et réglementer les petits prélèvements ainsi que les ouvrages de type puits ou forages dans les nappes.

> Nouvelle définition de l'usage domestique : Avant le décret : les prélèvements d'eau pour usage domestique échappaient à toute déclaration ou autorisation.

Le seuil correspondant à ce type de prélèvement (40 m³/j) autorisait un maximum de 14600 m³/an.

Désormais, ce seuil est ramené à 1000 m³/an, quels que soient le bénéficiaire et le nombre d'installations. Au-delà de ce seuil, les ouvrages ne sont plus considérés comme domestiques et donc nécessitent une déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau.

> Nouvelles règles pour les ouvrages dans le sous-sol tels que sondages, forages, puits pour la recherche ou la surveillance des eaux souterraines ou pour des prélèvements temporaires ou permanents :

Depuis septembre 2004, toutes les créations d'ouvrages sont soumises à déclaration et des prescriptions leur sont appliquées visant à limiter tout risque de pollution des nappes. Les ouvrages déjà existants peuvent bénéficier de l'antériorité après s'être fait connaître auprès de l'administration.

Cela ne remet pas en cause les autres règles qui existaient : déclaration au code minier, déclaration au code de la santé publique.

Les textes réglementaires sont consultables sur le site Internet : www.legifrance.gouv.fr

La Lettre du SAGE.

Publication de la Commission Locale de l'Eau
n°2 - mars 2006
ISSN 1779-1804

Directeur de la publication : Raymond DURAND, Président de la CLE

Edition : Département du Rhône
Service Agriculture et Environnement

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

Conception graphique : Montillet & Partners

Tirage : 5 000 exemplaires

Avec le concours financier de :

agence de l'eau
Rhône-Méditerranée-Corse

GRANDLYON